

Guide des aides économiques

Fonds régional d'aide au conseil - industrie



Région Pays de la Loire

Objectif

Le FRAC Industrie soutient le recours au conseil externe par les entreprises sur quatre thèmes prioritaires du Schéma régional de développement économique (SRDE) :

- l'analyse stratégique,
- l'intelligence économique,
- le développement durable,
- le design.

Bénéficiaires

L'entreprise doit remplir les conditions suivantes :

- être implantée dans la Région Pays de la Loire,
- répondre à la définition communautaire de la PME (JOCE L 63 du 28 février 2004 – règlement n°364/2004)
- employer moins de 250 personnes,
- avoir, soit un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 50 millions d'euros, soit un total du bilan inférieur ou égal à 43 millions d'euros,

ATTENTION : Les critères d'effectif et financiers à prendre en compte sont ceux de l'entreprise considérée, auxquels devront être ajoutés ceux des entreprises auxquelles elle est liée (celles qui détiennent 50 % ou plus de son capital ou de ses droits de vote et celles dont elle détient 50 % ou plus de leur capital ou de leurs droits de vote) et ceux des entreprises dont elle est partenaire (celles qui détiennent entre 25 et 50 % de son capital ou de ses droits de vote et celles dont elle détient entre 25 et 50 % de leur capital ou de leurs droits de vote) proportionnellement à leurs participations.

- avoir une activité appartenant aux secteurs suivants :
 - . industrie
 - . services techniques à l'industrie
 - . agro-alimentaire (activité de production (si le caractère industriel est avéré) ou de transformation de produits agricoles)
- être constituée sous forme sociétaire,
- être dans une situation financière saine,

- être à jour de ses obligations fiscales, sociales, environnementales et sanitaires
- prendre connaissance de la charte de conditionnalité des aides aux entreprises et s'engager à en respecter les termes en cas d'attribution de l'aide demandée.

Nature

L'aide est une subvention.

Etude courte (jusqu'à 5 jours): Coût HT des dépenses éligibles: taux d'aide de 80% soit un plafond de 3 800 €

Etude longue (plus de 5 jours): Coût HT des dépenses éligibles: taux d'aide de 50% soit un plafond de 30 000 €

Condition d'attribution

Le dossier type de demande d'aide est téléchargeable sur le site internet de la Région. Avant de télécharger le dossier, merci de bien vouloir contacter la Direction de l'Action Economique au 02 28 20 56 12 ou à l'adresse e-mail suivante : ppi@paysdelaloire.fr

Le dossier doit être envoyé avant l'engagement du programme qui fait l'objet de la demande d'aide en un exemplaire à l'adresse indiquée dans le dossier de demande d'aide.

Contacts

Hôtel de la Région

1, rue de la Loire - 44966 Nantes Cedex 9
Tél. : 02.28.20.50.00 - Fax. : 02.28.20.50.05
www.paysdelaloire.fr